

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 15 DECEMBRE 2015**

Secrétaire de séance : Florent Imbert

Excusés : Baptiste Marjollet, Jean-Paul Ducreux (pouvoir donné à Cyril Perrasse)

## **► Délégations du Maire :**

- Un devis a été signé avec la société 2G Génie Géologique pour un montant de 1 926 € H.T afin de réaliser des sondages de sol en vue de la construction de la halle-préau.
- Un devis a été signé avec la société Trottet-Grange de Rozier-en-Donzy pour un montant de 1 177,50 € H.T pour l'acquisition de 150 mètres linéaires de filets à neige.
- Un devis complémentaire a été signé avec le bureau d'études Latitude de Sain-Bel pour un montant de 1 440 € H.T pour la finalisation du dossier de modification du PLU.

## **► Présentation du projet de modification n°1 du PLU par le bureau d'études LATITUDE :**

La modification n°1 du PLU a été présentée par Julien Dallemagne. Après les différentes lois ALUR, LAAF, Macron, etc..., notre document d'urbanisme va pouvoir enfin être modifié. Il devrait permettre, entre autre, certains aménagements en zone agricole et naturelle pour des résidents non-agriculteurs.

## **► Intervention d'Anthony GIRAUD : nouveau gérant du café restaurant les Auberges :**

Anthony Giraud présente son projet de reprise du café-restaurant les Auberges. Il évoque son souhait de travailler avec des produits locaux. Son activité a débuté au début du mois de décembre.

## **► Délibération : décision de lancer une nouvelle procédure de modification n° 1 du PLU :**

*Cette délibération annule et remplace la délibération prise en réunion du Conseil Municipal en date du 14 mai 2013.*

Suivant les préconisations de la commission urbanisme, Monsieur le Maire présente les nouvelles perspectives pour faire évoluer notre document d'urbanisme, tant sur le plan du zonage, que du règlement. Cette procédure de modification du PLU aura pour objet :

- la prise en compte de la loi n°2015-990 du 06/08/2015 "dite Loi Macron", améliorant la gestion habitations en zone A et N, pour des résidents non-agriculteurs,
- la création d'un sous-secteur (At) pour la gestion d'une activité touristique de chambres d'hôtes,
- la mise à jour et actualisation de la liste des changements de destination de certains bâtiments agricoles,
- l'intégration de la carte des aléas sur les risques géologiques, réalisée par la commune, à la demande de la D.D.T, dans le cadre du premier projet de modification,
- une modification du règlement, notamment, pour l'implantation des piscines (distances de retrait) en zone U et AU et pour relocaliser l'emplacement de logements sociaux
- une mise à jour des servitudes d'utilités publiques pour prendre en compte l'arrêté municipal du 12 novembre 2013 (relatif à la protection contre les obstacles du faisceau JOB -de Pierre sur Haute à Lyon-MontVerdun- fixée par le décret du 27 novembre 2012).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le principe de modification du PLU sur l'ensemble des aspects énoncés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à notifier ce projet aux personnes publiques associées et à prendre toutes les dispositions pour la bonne conclusion de cette affaire.

## **► Délibération : prix repas de la cantine :**

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal

**► Délibération : répartition produit des amendes de police, engagement à faire les travaux :**

*Cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour, à l'unanimité des membres présents.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la subvention accordée par le Conseil Général pour les travaux d'aménagement de la Place de la Bascule pour faciliter la circulation et le stationnement des véhicules et sécuriser les piétons. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 14 050,06 € H.T. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la subvention au titre des amendes de police d'un montant de 8 149 € pour l'année 2015 et s'engage à réaliser les travaux d'aménagement.

**► Délibération contribution au SIVOS (fiscalisation) :**

*Cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour, à l'unanimité des membres présents.*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la participation communale au SIVOS du collège de Sainte Foy l'Argentière d'un montant provisoire de 133 € pour l'année 2016, soit assurée par recouvrement direct sur les contribuables, comme pour les années précédentes. Pour l'année scolaire 2015-2016, six élèves de la commune sont scolarisés au collège. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**► Délibération : remboursement des frais annexes / formation bénévoles de la bibliothèque :**

Une demande a été faite par un bénévole de la bibliothèque pour le remboursement des frais occasionnés lors d'une formation initiale de 5 jours pour « Organiser et gérer une petite bibliothèque » et une formation complémentaire de 2 jours.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais de repas à hauteur des frais engagés (75 €) et les frais de déplacement selon le barème en vigueur (0,32 €/km), soit un montant total de remboursement de 245,24 €.

**► Délibération : convention SPA pour 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle la convention établie entre la Commune de Longessaigne et la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette convention a pour but de déterminer les conditions et modalités de prise en charge des animaux. En effet, la commune ne disposant pas de fourrière communale, elle confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention pour un coût de 0,28 € par habitant, soit un montant de 168 € pour l'année 2016.

**► Délibération : participation 2016 assistance juridique CDG 69 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a recours à la mission d'assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône depuis 1995 (mise à disposition de juristes auprès de communes pour répondre à diverses questions). Le prix de la participation de la commune pour l'année 2016 est fixé à 511 € (497 € en 2015).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation.

**► Délibération : projet SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunale) :**

Monsieur le Maire nous présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet du Rhône correspondant au regroupement des trois Communautés de Communes (actuel périmètre du SIMOLY). Après débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, pour le regroupement tel que proposé.

**► Délibération : extinction éclairage public :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de procéder à l'extinction de l'éclairage public la nuit, sur l'ensemble du territoire de la commune par mesure d'économie d'énergie.

La Commission Développement Durable propose l'extinction de minuit à 5 h 30 du matin, tous les soirs de la semaine, à l'exception du vendredi et du samedi soir ou à l'occasion de manifestations locales ponctuelles.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

**► Délibération : hall-préau (avant projet définitif, permis de construire, appel d'offres) :**

Pour faire suite à la présentation du projet de construction d'une halle-préau par le cabinet d'architecte Dudo & Cie, lors de la réunion de travail du 9 décembre 2015, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'arrêt de l'avant-projet définitif et demande l'autorisation de déposer le permis de construire et de lancer l'appel d'offres aux entreprises dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête l'avant-projet définitif et autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et à lancer l'appel d'offres.

**► Délibération décision modificative budget assainissement :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le besoin d'effectuer des virements de crédits nécessaires au paiement de frais de dossier relatifs à l'emprunt pour le curage de la lagune avant la fin de l'année 2015 sur le budget d'assainissement. Le montant des dépenses est de 200 € qui seront prélevés sur le compte des dépenses imprévues et crédités sur le compte des charges financières.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

**► Convention prises incendie (pour 5 ans) : renouvellement (+ extension) :**

La convention proposée par la Sté Lyonnaise des Eaux présente des informations contradictoires qui demandent à être précisées. Monsieur le Maire recontactera l'entreprise pour obtenir des explications ou précisions et une décision sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**► Arrêté augmentation des heures de travail de la secrétaire (facturation cantine) :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande conjointe de la Commune et de Madame Véronique Gacon, Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe, pour augmenter le temps de travail de cet agent et passer de 29 h par semaine à 30 h par semaine. Cette modification est justifiée par la prise en charge par cet agent de la facturation mensuelle de la cantine municipale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de cet agent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**► Délibération forfait communal OGEC 2015-2016 et renouvellement convention :**

*Géraldine Obriot et Cyril Perrasse, membres de l'OGEC, ne participe pas au débat et se retirent de la salle.*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention annuelle établie entre l'OGEC et la commune de Longessaigne.

Cette convention a pour but de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement de l'école.

Après présentation du budget prévisionnel de l'école, Mr le Maire ouvre le débat et demande à l'assemblée de se prononcer afin de fixer le forfait communal.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixe le forfait communal, pour l'année scolaire 2015/2016, à 544 € par enfant. Le nombre d'élèves à la rentrée 2015 s'élève à 71 enfants.

**► Délibération : mandatement en investissement des travaux de curage de la lagune :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que des travaux de curage de la lagune communale ont été réalisés par l'entreprise Vignon-Rampon suivant délibération du 21 juillet 2015.

Pour faire suite à un rejet du mandatement en section investissement du budget assainissement par le trésorier public, M. le Maire propose de faire une demande expresse, en expliquant que ces travaux augmentent la durée de vie de l'ouvrage, car en l'absence de ces travaux, un problème de dysfonctionnement de la lagune est établi.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de mandatement de ces dépenses en section investissement du budget investissement afin qu'elles soient éligibles au FCTVA.

**► Délibération revalorisation des tarifs pour 2016 (salles communales) :**

Suivant les indices du coût de la construction, les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle de la cantine devraient baisser très faiblement, M. le Maire propose de ne pas modifier ces tarifs et de maintenir ces niveaux de prix (qui n'ont subi aucunes variations depuis le 01/01/2013).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs de location pour l'année 2016.

	<b>Tarifs 2016</b>
<b>Salle de la cantine</b>	84 €
<b>Supplément pour utilisation le lendemain</b>	42 €

	<b>Associations adhérentes au Comité</b>	<b>Particuliers de la Commune</b>	<b>Personnes de l'extérieur</b>	<b>Jeunes de la Commune 18 – 20 ans</b>
<b>Location de la salle polyvalente pour les bals publics payants</b>	345 €	Non louée	Non louée	Non louée
<b>Location de la salle polyvalente seule avec utilisation du frigo</b>	59 €	152 €	238 €	73 €
<b>Location de la salle polyvalente avec la cuisine (+ une recharge de gaz)</b>	59 €	238 €	357 €	119 €

Le supplément de prix pour l'utilisation de la salle le lendemain de la location est fixé à 119 €.

**► Délibération revalorisation des tarifs pour 2016 (concessions cimetièrè) :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, du maintien des tarifs concernant les concessions au cimetière qui seront applicables à compter du 01/01/2016.

	<b>Achat</b>	<b>Renouvellement</b>
Concession simple	600 €	170 €
Concession double	850 €	290 €
Concession simple avec ré hausse	700 €	170 €
Concession double avec ré hausse	985 €	290 €

<b>Columbarium</b>	<b>Achat</b>
Case funéraire trentenaire (2 personnes)	400 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	120 €

► **Questions diverses :**

- Réunion SIVOS : compte-rendu par Forent Imbert
- Voirie : Compte rendu sur les travaux réalisés au niveau communautaire. Les travaux sur la commune seront réalisés au mois de mars.
- Aménagement carrefour Route de Villechenève : Le projet tel qu'il est préconisé est validé par le Département.